



Association Patrimoniale « *Les Compagnons de Volvredo* »  
20, Chemin de l'Orme  
38210 VOUREY  
N° préfectoral : 1/23522  
SIRET : 753 754 860 00017  
[www.les-compagnons-de-volvredo.com](http://www.les-compagnons-de-volvredo.com)

CONDITIONS  
GÉNÉRALES  
DE LOCATION  
« JEUX EN BOIS »

### 1° Contact :

Il convient de contacter par téléphone l'association « *Les Compagnons de Volvredo* » (06 38 81 51 92) pour vous enquêter de la disponibilité des jeux pour la date de votre choix, et de convenir d'une réservation si les dates de disponibilité correspondent à vos souhaits.

### 2° Réservation :

Il est nécessaire de confirmer la réservation en téléchargeant le bon de commande sur le site internet de l'association - [www.les-compagnons-de-volvredo.com](http://www.les-compagnons-de-volvredo.com) -, de l'imprimer et de le faire parvenir, avec votre chèque de règlement et votre chèque de caution soit par voie postale : Association « *Les Compagnons de Volvredo* » - 20 chemin de l'Orme - 38210 Vourey - soit par courriel : [info@les-compagnons-de-volvredo.com](mailto:info@les-compagnons-de-volvredo.com).

### 3° Accusé de réservation :

Dès réception de votre commande, vous recevrez une confirmation de bonne réception par courriel.

### 4° Contrat de location et tarif :

Un contrat de location sera établi entre les deux parties à la commande de location.

Le tarif de location s'entend en montant net (*TVA non applicable, selon article 293 B-III du CGI.*) par jeu et par jour.

Un chèque de caution (*non encaissé*) est demandé, d'un montant de 2 000 €.

Le règlement, ainsi que le chèque de caution, seront remis à l'association « *Les Compagnons de Volvredo* » au moment de la commande.

### 5° Prestations :

L'association « *Les Compagnons de Volvredo* » ne prend pas en charge la livraison, l'installation, la surveillance, et le retour des jeux.

Le locataire se charge donc de l'enlèvement, de l'installation, de la surveillance, et du retour des jeux loués. Dans le cas où le locataire souhaiterait toutefois une prestation « clef en mains », un forfait déplacement de **45,00 €** sera demandé pour une distance jusqu'à 50 kms aller et retour, et de **90,00 €** pour une distance de 50 à 100 kms aller/retour.

Un animateur peut également vous assister pour l'animation des jeux.

La prestation sera facturée **12,00 €** de l'heure en sus.

### 6° Personnes mineures :

En aucun cas l'association « *Les Compagnons de Volvredo* » n'a la responsabilité des personnes mineures, et non accompagnées, venant jouer aux jeux loués.

### 7° Restitution des jeux loués :

Le locataire des jeux s'engage à restituer les jeux, et leurs accessoires, en bon état, mais aussi il s'engage à les utiliser dans de bonnes conditions (*Protégées des intempéries, terrain sec et stable, etc.*).

N'oubliez pas que l'ennemi des jeux en bois est la pluie...

Dans le cas où les jeux, à leur retour, nécessiteraient un nettoyage, un forfait nettoyage sera facturé à raison de **1,50 €** par jeu.

La caution sera rendue après vérification de l'ensemble du matériel.

Un délai de 15 jours vous sera accordé, en cas de perte, pour retrouver ou remplacer à l'identique les pièces en question. Au delà de ce délai, toute pièce ou tout pion perdu sera facturé **0,50 €** par unité.

Un état des lieux au départ des jeux et au retour sera obligatoirement établi en présence des deux parties signataires.

### 8° Annulation de commande :

Toute annulation de location doit être établie 48 h 00 à l'avance sauf pour les événements en extérieur. En cas de pluie, l'annulation pourra être établie la veille ou 3h00 avant le début de la location.

#### Le locataire :

*Nom + prénom (Tampon) + Date*

*+ mention « Bon pour accord »*

#### L'association « Les Compagnons de Volvredo » :

*Nom + prénom (Tampon) + Date*

*+ mention « Bon pour accord »*